



*Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaitant soulever un point de l'actualité qui a retenu particulièrement son attention, à savoir la question des migrants et l'émotion suscitée par l'arrestation de Madame Monique POUILLE à NORRENT FONTES.*

*Monsieur le Maire ne peut que se sentir solidaire de celles et ceux qui apportent leur soutien à des hommes et des femmes en situation de grande détresse, tenant à saluer l'engagement et le courage des acteurs associatifs et des élus qui oeuvrent en ce sens, notamment à STEENVOORDE.*

*La présente séance du Conseil Municipal est essentiellement consacrée aux aspects budgétaires, a souligné Monsieur le Maire, confirmant les axes présentés aux élus lors du débat portant sur les orientations budgétaires. Une bonne lecture du budget se fera sur la base d'un triptyque :*

*- **un projet** reprenant notamment la concrétisation des projets annoncés (Pôle Musique et Petite Enfance, étude pour l'aménagement du Pôle Gare, aménagement de la zone d'activités économiques de la Creule, aménagement des locaux de l'ancienne Banque de France pour l'accueil des Services du C.C.A.S., les moyens nécessaires pour développer encore la proximité avec les Hazebrouckois, financements pour l'organisation de manifestations festives, sportives et culturelles, qui permettront de refaire d'HAZEBROUCK, la Ville centre, active et attractive.*

*- Pour concrétiser ce projet, il a fallu tenir compte **de la situation** héritée et d'un budget 2008 non élaboré par la nouvelle Municipalité ; des dépenses seront indispensables en ce qui concerne les bâtiments communaux, les voiries (programme pluriannuel de réfection) ; l'organisation des services municipaux a été revue de manière générale, la restructuration est bien avancée, les services disposant désormais d'une organisation qui offre un meilleur service aux Hazebrouckois, sans oublier la situation de crise mondiale et les orientations prises au plan national ajoutant de la difficulté au contexte socio-économique et rendant plus complexe toutes les politiques publiques,*

*- **Engagement** : troisième maître mot du Budget, à savoir ne pas augmenter la pression fiscale, engagement pris devant les Hazebrouckois, rappelle Monsieur le Maire.*

*Une nouvelle organisation et des choix budgétaires différents seront présentés, concrétisant les projets de la Municipalité en améliorant la qualité de vie des Hazebrouckois sans augmenter les impôts.*

**Puis passant à l'Ordre du Jour,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1. - PROCEDE**, au retrait de sa précédente délibération n° 1 du 4 février 2009 relative aux attributions du Maire et vu les dispositions relatives au seuil applicable aux procédures formalisées pour les marchés publics modifiées par les décrets n° 2008.1334, 1355 et 1356 des 17 et 19 décembre 2008 et la Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 (J.O. du 18/02/2009) modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

**AUTORISE**, Monsieur le Maire, par délégation, à prendre pour la Ville, la Régie des Eaux, le Service Assainissement, la Fondation WAREIN, la Fondation DEPOORTER, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, jusqu'au seuil de 5 150 000,00 € H.T. ainsi que la passation d'avenants pour les marchés inférieurs à 5 150 000 € H.T.(marchés conclus en procédure adaptée) ainsi que la passation d'avenants,

**2. - PROCEDE**, au retrait de sa délibération n° 2 du 4 février 2009, concernant la modification du Règlement intérieur de la Ville d'HAZEBROUCK en matière d'achats et de marchés publics,

et vu les dispositions relatives au seuil applicable aux procédures formalisées pour les marchés publics modifiées par les décrets n° 2008.1334, 1355 et 1356 des 17 et 19 décembre 2008 et la Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 (J.O. du 18/02/2009) modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ACCEPTE**, la modification du Règlement Intérieur de la Ville d'HAZEBROUCK en matière d'achats et de marchés publics pour la mise en application des décrets ci-dessus énoncés,

**3. - AUTORISE**, Monsieur le Maire à instaurer le Compte Epargne Temps à dater du 1<sup>er</sup> mai 2009 pour les Personnels de la Ville d'HAZEBROUCK, de la Régie Municipale des Eaux, après avis du Conseil d'Exploitation, de la Fondation WAREIN et du C.C.A.S., après avis des Commissions Administratives, et autorise Monsieur le Maire à fixer les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps,

**4. - ADOPTE** pour les Personnels de la Ville d'HAZEBROUCK, de la Régie Municipale des Eaux, après avis du Conseil d'Exploitation, de la Fondation WAREIN et du C.C.A.S., après avis des Commissions Administratives, les dispositions relatives à l'attribution des Prestations d'Action Sociale 2009 dont les nouveaux taux sont repris dans les Directives du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique du 15/01/2009,

5. - **DECIDE**, l'acquisition de sièges et d'une tribune télescopique pour la Salle Espace Flandre, rue du Milieu, autorise la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ce matériel et **AUTORISE** les demandes de subventions auprès du Conseil Général du Nord et du Conseil Régional Nord-Pas de Calais,
6. - **APPROUVE**, les dispositions des conventions relatives à la mise à disposition des salles de sports aux élèves des Collèges Fernande Benoist, des Flandres, Saint-Jacques, concernant l'année scolaire 2008/2009,
7. - **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 concernant la Ville d'HAZEBROUCK et l'avenant n° 10 concernant la Fondation DEPOORTER, après avis de la Commission Administrative, au marché passé avec la Société DALKIA pour l'exploitation du chauffage,
8. - Afin de renforcer l'attrait du commerce et de l'artisanat de la Ville, **APPROUVE** l'engagement de la Collectivité dans l'opération FISAC « PAYS COEUR DE FLANDRE » **ACCEPTE**, la maîtrise d'ouvrage des opérations et **AUTORISE**, Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches pour la mise en œuvre des actions, à solliciter les Fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) et FEDER (Fonds Européen de Développement Régional),
9. - Dans le cadre du projet d'aménagement du rez-de-chaussée du local de l'ancienne Banque de France, 5, rue Donckèle, pour les services du C.C.A.S., **DECIDE**, la réalisation des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et **AUTORISE**, Monsieur le Maire à déposer une demande de financement auprès du Conseil Général du Nord,
- 10.- **AUTORISE**, la signature d'une convention d'objectif et de financement pour la prestation de Service « Accueil de Loisirs » avec la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENIERES concernant l'année 2009,
11. - Vu, la loi du 19 décembre 2008, modifiant la législation funéraire notamment en ce qui concerne la conservation et la dispersion des cendres des défunts, **ACCEPTE**, le principe de création d'un Jardin du Souvenir au Cimetière Saint-Eloi et l'engagement des démarches pour cet aménagement,
12. - **ACCEPTE**, également le principe de jardins d'urnes dans les trois cimetières de la Ville d'HAZEBROUCK, **FIXE**, la taille des concessions, les durées ainsi que les tarifs, dispositions qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2009,
13. - **REVISE**, le montant des vacations funéraires en conformité avec la Loi du 19 décembre 2008, par souci de réduction globale des coûts des funérailles supportés par les familles,
14. - **AUTORISE**, en ce qui concerne les travaux de renforcement et grosses réparations de voies urbaines et la reconstruction de trottoirs, suivant un programme de travaux estimés pour 2009 à 1 195 551,50 € T.T.C., le lancement de la consultation des entreprises en procédure adaptée, pour la dévolution des travaux, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et **AUTORISE** la signature de toutes les pièces du marché à bons de commande qui sera passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation des travaux,

**15. - PLACE**, en créances irrécouvrables, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, la somme de 3862,44 €, créances dues par des abonnés au titre des exercices 2004 à 2006,

**16. - FORMALISE**, sous forme de conventions, la mise à disposition de Personnel de la Ville d'HAZEBROUCK au profit des Fondations WAREIN et DEPOORTER, après accord des Commissions Administratives et du Comité Syndical du SMICTOM des FLANDRES,

**17. - RAPPORTE**, sa précédente délibération du 4 février 2009 concernant le Fonds de Compensation de T.V.A. (versement anticipé et convention avec l'Etat),

et au regard de la Circulaire Préfectorale du 10 février 2009 précisant le montant des dépenses réalisées par la Commune sur les exercices 2004 à 2007, qui a servi à établir la moyenne de référence, en tenant compte des budgets annexes, **PREND ACTE** du montant de référence de 7 484 596 €, **INSCRIT** au Budget de la Commune et des Budgets annexes au minimum 8 477 000 € de dépenses réelles d'équipement, **AUTORISE** la conclusion avec le Représentant de l'Etat d'une convention par laquelle la Collectivité s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'instruction du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de T.V.A.) au titre des dépenses réalisées en 2008,

**18. - APPROUVE** les mesures définies pour l'année 2009 concernant la rémunération du Personnel d'Encadrement, la participation des familles, la création d'emplois, les primes de stage, pour les centres aérés et de loisirs et autorise la signature des contrats avec les animateurs qui seront recrutés,

**19. - ACCEPTE**, le versement d'une participation financière de la Ville d'HAZEBROUCK au profit du Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure, au titre de l'année 2009,

**20. - ACCEPTE**, le versement d'une participation financière de la Ville d'HAZEBROUCK au profit de la Mission Locale de Flandre Intérieure, au titre de l'année 2009,

**21. - ACCEPTE**, le versement d'une participation financière de la Ville d'HAZEBROUCK au Pays Cœur de Flandre, au titre de l'année 2009,

**22. - ACCEPTE**, le versement d'une participation financière de la Ville d'HAZEBROUCK, au profit de l'Association FLANDRE INTERIEURE INITIATIVE, au titre de l'année 2009,

**23. - ATTRIBUE**, une participation financière au Service Transport afin d'équilibrer le budget au titre de l'année 2009,

**24. - ACCORDE**, une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2009,

**25. - PLACE**, en ce qui concerne la Ville d'HAZEBROUCK, en créances irrécouvrables, une somme totale de 2212,25 €, créances dues au titre des exercices 2006 à 2008,

**26. - APPROUVE**, en ce qui concerne la Ville d'HAZEBROUCK, le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'affectation du Résultat au titre de l'exercice 2008,

**27. - APPROUVE**, le Budget Primitif de la Ville concernant l'exercice 2009,

**28. - FIXE**, les taux des quatre taxes locales directes et **INSTITUE**, conformément à l'article 1411-II 3 bis du Code Général des Impôts, un abattement à la base de 10 % sur la taxe d'habitation en faveur des personnes titulaires de la carte « handicapé », sachant que cet abattement s'appliquera sur demande du redevable auprès des Services des Impôts à partir de l'exercice 2010,

**29. ADOPTE**, le Budget Primitif 2009 du Budget annexe « Location de bâtiments industriels »,

**30. - PRONONCE**, la clôture du Budget annexe « Lotissement des Cheminots »,

**Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement,**

**31. - APPROUVE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat, au titre de l'exercice 2008, de la Régie Municipale des Eaux,

**32. - APPROUVE**, le Budget Primitif 2009 de la Régie Municipale des Eaux,

**33. - APPROUVE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat, au titre de l'exercice 2008, du Service d'Assainissement,

**34. - APPROUVE**, le Budget Primitif 2009 du Service d'Assainissement,

**35. - APPROUVE**, en ce qui concerne le Service Transport, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat, au titre de l'exercice 2008,

**36. - APPROUVE**, le Budget Primitif 2009 du Service Transport,

---

*Vu, les articles 254 et suivants du Code de Procédure Pénale,*

*Vu, l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2009, portant répartition du nombre des Jurés entre les communes ou communes regroupées,*

*Le Conseil Municipal a procédé à la validation du tirage au sort de 51 personnes en qualité de titulaires et 30 personnes en qualité de suppléants inscrites sur les listes générales des électeurs de la Commune constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés.*

### **FONDATION WAREIN**

***Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN, réunie le 19 mars 2009,***

**37. -** **APPROUVE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat au titre de l'exercice 2008,

**38. -** **FIXE**, le prix de journée 2009,

**39. -** **FIXE**, les indemnités 2009 qui seront versées aux agents administratifs,

**40. -** **APPROUVE**, le Budget Primitif pour l'exercice 2009 de la Fondation WAREIN,

**41. -** **ACCEPTE**, le transfert du bail à ferme concernant les terres situées à BAILLEUL, propriété de la Fondation WAREIN, au profit de Messieurs Christophe et François PIENNE jusqu'au 30/09/2009 suite à la cessation d'activités de Mme Anne-Michèle PIENNE, **ACCEPTE** le renouvellement de ce bail pour une durée de neuf ans au profit de Messieurs PIENNE, formant un G.A.E.C., à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

### **FONDATION DEPOORTER**

***Après avis de la Commission Administrative, réunie le 19 mars 2009,***

**42. -** **APPROUVE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat de la Fondation DEPOORTER, pour l'exercice 2008,

**43. -** **ACCORDE**, une subvention au Comité d'Entreprise au titre de l'exercice 2009,

**44. -** **FIXE**, les indemnités 2009 qui seront versées aux agents administratifs,

**45. -** **APPROUVE**, le Budget Primitif de la Fondation DEPOORTER, au titre de l'exercice 2009,

## **REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES**

**46(1).** - Un avenant n° 7 au contrat Incendie Risque Industriel a été passé avec la Compagnie d'assurances Générali France Assurances pour les bâtiments occupés par la PRESSE FLAMANDE, en raison de la remise en vigueur du contrat à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée d'un an,

**46(2).** - Un contrat « Bris de Machine » a été passé avec la Compagnie d'Assurances Concorde Générali France suite à l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice Applied,

**46(3).** - La Ville d'HAZEBROUCK a mis gratuitement à la disposition du Centre d'Activités Jean Jaurès (CA2J) des locaux intégrés dans l'ancienne école Jean Jaurès par convention signée le 29/01/2009 pour une durée de douze ans,

**46(4).** - Afin de permettre aux Sapeurs Pompiers Professionnels de se maintenir en condition physique, la Ville d'HAZEBROUCK a mis à la disposition du S.D.I.S. du Nord les installations de la Piscine Municipale,

**46(5).** - La Ville d'HAZEBROUCK met à disposition de l'association LA PETANQUE HAZEBROUCKOISE un bâtiment sis 46, rue du Château de l'Hoflandt à HAZEBROUCK ; dans le cadre de cette mise à disposition, la Ville s'est engagée à prendre en charge les frais d'énergie (propane gaz) à concurrence de 2500,00 € T.T.C.,

**46(6).** - Une convention a été signée entre la Ville d'HAZEBROUCK et l'association ORME ACTIVITES pour l'entretien d'une partie des espaces verts de la Ville pour la période du 1.1.2009 au 31.12.2009,

**46(7).** - Un contrat « spot » a été passé entre la Ville d'HAZEBROUCK et la société REYNOR d'ERQUINGHEM LYS pour la mise en décharge de déblais inertes issus des chantiers de la Ville, pour la période du 1.1.2009 au 31.12.2009,

**46(8).** - Un contrat de maintenance et de vérification de la détection incendie de la Salle Espace Flandre a été signé entre la Ville et la société GAD ELEC d'HAZEBROUCK. Ce contrat a pris effet au 1.1.2009 et sera renouvelable annuellement pour une période n'excédant pas trois ans,

**46(9).** Durant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2008, les concessions suivantes ont été délivrées :

### **Cimetière Notre Dame :**

Concessions traditionnelles : une place 1 ; deux places 6 ; trois places 1.

Concessions columbariums : 4

### **Cimetière du Rocher :**

Concessions traditionnelles : une place 2 ; deux places 1 ; trois places 1.

Concessions columbariums : 2.

*Aucune reprise de concession n'a été effectuée durant cette période.*

**46(10).** Un contrat « Globale Informatique » a été passé avec la Compagnie Générali France Assurances pour la Fondation DEPOORTER suite au contrat location passé avec la G.E. CAPITAL SOLUTIONS pour quatre copieurs Canon.

*En application de l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les Pouvoirs Adjudicateurs et les Entités Adjudicatrices, la liste des marchés publics conclus en 2008 a été transmise aux Membres du Conseil Municipal.*

---

*Monsieur le Maire a levé la séance à 21h30.*

---

**Hazebrouck, le 27 mars 2009**

**LE MAIRE,  
Vice Président du Conseil Général du Nord,  
Jean-Pierre ALLOSSERY**